

Sylvain Guinaudie
Président du Smicval
Vice-Président de la CDC du Grand Cubzaguais

Monsieur Pascal Amoreau
Maire de Saint-Cibard
Pimpine
33570 Saint-Cibard

Réf : 2022/624

Affaire suivie par : Marina Robert
Directrice déléguée au Territoire
marina.robert@smicval.fr
tél : 07 88 24 14 08

Objet : information sur les extensions de consignes de tri

Monsieur le Maire,

A partir du 1^{er} janvier 2023, nous avons l'obligation légale d'étendre les consignes de tri à TOUS les emballages et papiers. Ainsi l'usager pourra dès cette même date les intégrer dans ses pratiques de tri et les mettre dans son bac jaune. L'objectif est bien de :

- simplifier le geste pour l'usager
- uniformiser les consignes sur l'ensemble du territoire national

Grace à ce nouveau dispositif, nous allons pouvoir capter un gisement de déchets qui se trouvaient auparavant dans les ordures ménagères, cela permettra de recycler plus.

Ces extensions de consignes de tri sont ainsi une étape vers plus de tri des plastiques mais l'objectif reste bien la réduction de la production de déchets et le Smicval accompagne les usagers sur ce chemin.

Afin d'anticiper au mieux ces modifications, le Smicval communique depuis octobre 2022 auprès des usagers et communes du territoire : envoi de courrier avec le nouveau mémo du tri, stickage des bacs jaunes avec les nouvelles consignes de tri.

Pour faire face à un éventuel surplus, il est demandé aux usagers de tasser le contenu de leur bac jaune (emballages et papiers). Pour autant et pour les usagers qui seraient en limite de stockage nous allons déployer sur nos 12 pôles recyclage des bornes emballages et papiers.



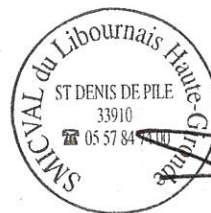
Sylvain Guinaudie
Président du Smicval
Vice-Président de la CDC du Grand Cubzaguais

Enfin si vous constatez des difficultés sur votre commune, si des usagers vous informent de la présence de surplus sur des lieux précis, si des usages spécifiques nécessitent une adaptation technique notamment pour les habitants gros producteurs, nous pouvons, à votre demande, installer une ou plusieurs bornes d'apport collectif emballages et papiers, notamment à proximité de borne à verre existante.

En cas de besoin, merci de transmettre votre demande en utilisant le canal dédié :

« A l'écoute des maires »
alecoutedesmaires@smicval.fr
05 57 74 44 46

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre parfaite considération.



Pour le Président et par délégation
David RESENDE, Vice-Président
En charge du niveau de l'accessibilité
et de la qualité de service